

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

17 JUL 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.10.04.07.02
Inscrit sous poste 19 du 13.7.89
Kigali, le 13.7.89
Le gestionnaire des crédits

Mw
Responsabilité Angye

Service des Affaires Législatives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
K I G A L I

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder à la compta-
bilisation des retenues suivantes pour le mois de Juillet 1989:

Taxe professionnelle	: 1.183 FRW.
Soins médicaux	: 83 FRW.
Remboursement prêt pour construction	: 3.750 FRW.
TOTAL	: 5.016 FRW.

Nous disons: CINQ MILLE SEIZE FRANCS RWANDAIS.

Mw
31/8/89

OT 488 du 31.8.89
Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

p.o la Sous-Gestionnaire des crédits

Mw
Responsabilité Angye

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 JUILLET 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification,
à charge du ... 17...
Inscrit sous poste ... 17...
Kigali, le ... 17...

la/gestionnaire des
Mur
Nyironskute

Service des Affaires Législatives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder à la compta-
bilisation des retenues suivantes pour le mois de Juillet 1989:

Taxe professionnelle	: 1.183 FRW.
Soins médicaux	: 83 FRW.
Remboursement prêt pour construction	: 3.750 FRW.
<hr/>	
TOTAL	: 5.016 FRW.

Nous disons: CINQ MILLE SEIZE FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

p-o la Sous-gestionnaire des crédits

Mur

Nyironskute

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 JUIL 1989

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 19... No... 04... 7... 02
Inscrit sous poste ... 19... du ... 13... 7... 89
Kigali, le ... 13... 7... 89...
Le Gestionnaire des crédits
Muv
Muvostuti Anyisi

Service des Affaires Législatives

Note à Monsieur l'Ordonnateur-
Trésorier du Rwanda
KIGALI

Conformément à l'état de paie
ci-joint, je vous prie de bien vouloir procéder à la compta-
bilisation des retenues suivantes pour le mois de Juillet 1989:

Taxe professionnelle	: 1.183 FRW.
Soins médicaux	: 83 FRW.
Remboursement prêt pour construction	: 3.750 FRW.
<hr/>	
TOTAL	: 5.016 FRW.

Nous disons: CINQ MILLE SEIZE FRANCS RWANDAIS.

Fait à Kigali, le 7 juillet 1989

La Gestionnaire des
Crédits

MUKESHIMANA Clémence

p.o la Sous-Gestionnaire des crédits

Muvostuti Anyisi

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

Antoine NTASHAMAJE



Liste de Paie du mois de JUILLET 1989

N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total impossible	Taxe prof.	Net à payer	Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.										
1																		
2																		
3		<u>C.C.P.</u>																
4																		
5	IMAGIRA Jean	11.936	13.11.89	3000	-	14936	3.750	12 ^e remb.			448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
	Total	11.936	-	3.000	-	14936	3.750				448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation. imputation

à charge du ... 19:110:04:01:02

Inscrit sous poste ... du ...

KIGALI, le ... JUILLET 1989

Le (La) Gestionnaire des Crédits, **MUKESHIMANA Clémence**

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299

Pension patronale col. 12 - 448

Salaire brut col. 7 - 14.936

Colonne 9 -

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 15.683

Le Responsable,

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles,

ANTOINE NTASHAMAJE

po la sou. les sommes et crédits

Mw

Nyirakundi

byisi

Liste de Paie du mois de JUILLET 1989

N°	Noms	3	4	5	6	7	8		9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
							Prêt pour constr.	Retenues avance sur trait.												
1																				
2																				
3																				
4	MUGIRA Jean	11.936	13.11.87	3000	-	14936	3.750	12è remb.	-	Chauf.	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422	
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				
16																				
17																				
18																				
19																				
20																				
21																				
22																				
23																				
24																				
25																				
	Total	11.936	-	3.000	-	14936	3.750	-	-	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9422		

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du ... 19.110.04.01.02
 Inscrit sous poste du

Cotisation risques prof. Col. 14 - 299
 Pension patronale col. 12 - 448
 Salaire brut col. 7 - 14.936
 Colonne 9 -
 Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9 - 15.683

Le Responsable,
 Le Ministre chargé des
 Relations Institutionnelles,
Antoine NYASHAMAJE

no la sou-les honaire des credit pour Nipera but. Orgero

Liste de Paie du mois de JUILLET 1989

N°	Noms	Salaire	Date	Prime	Rap.	Total	Retenues		qualité	Pers. à charge	Pens. patron. 3% de 7	Pens. pers. 3% de 7	Risques prof. 2% de 7	Soins Méd.	Total impossible	Taxe prof.	Net à payer	Signature
							Prêt pour constr.	avance sur trait.										
1																		
2																		
3		<u>C.C.P.</u>																
4	IMACIDA Jean	11.936	13.11.87	3000	-	14936	3.750	12è retrib.			448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
11																		
12																		
13																		
14																		
15																		
16																		
17																		
18																		
19																		
20																		
21																		
22																		
23																		
24																		
25																		
	Total	11.936	-	3.000	-	14936	3.750	-	-	-	448	448	299	50	83	14.405	1.183	9.422

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de : QUINZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS RWANDAIS.

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 19.110.04.01.02

Inscrit sous poste du

KIGALI, le ... 7. JUILLET 1989

Le (La) Gestionnaire des Crédits, MUKESHIMANA Clémence

P. e. Sa. Sans les honoraires des succès

Cotisation risques prof. Col. 14

Pension patronale col. 12

Salaire brut col. 7

Colonne 9

Total à imputer Col. 7 + 12 + 14 - 9

299

448

14.936

15.683

Le Responsable,

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles,

Antoine NYASHAMAJE